



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

AVIS PUBLIC

RÉFECTION DE LA STRUCTURE DE CHAUSSÉE ET DU PAVAGE SUR LE RANG SAINT-MARTIN ENTRE LE RANG SAINTE-MARIE ET LE CHEMIN DE JOLIETTE

Maître de l'ouvrage

Municipalité de Saint-Félix-de-Valois
600, chemin de Joliette
Saint-Félix-de-Valois (Québec) J0K 2M0

Ingénieur concepteur

Parallèle 54 Expert-Conseil inc.
82, rue Principale
Saint-Esprit (Québec) J0K 2L0

**Appel d'offres no TP-IN14.11-2020
(PROJET NO MSFE-1905)**

DEMANDE DE SOUMISSION

La Municipalité de Saint-Félix-de-Valois désire recevoir des soumissions pour des travaux de réfection de la structure de chaussée et du pavage sur le rang Saint-Martin entre le rang Sainte-Marie et le chemin de Joliette.

Sans être limitatifs, les travaux se résument comme suit :

- 1- Enlèvement et disposition du pavage et des ponceaux existants;
- 2- Fourniture et pose des ponceaux;
- 3- Modification du drainage;
- 4- Mise en place d'une fondation granulaire;
- 5- Mise en place d'enrobé bitumineux;
- 6- Réfection des surfaces.

Ainsi que tous les travaux connexes nécessaires à l'achèvement du présent contrat.

DOCUMENTS

Les plans et le cahier des charges ainsi que la formule de soumission pourront être obtenus par le biais du Système électronique d'appel d'offres, SEAO, à l'adresse suivante : <https://www.seao.ca> .

Toute information supplémentaire ou toute imprécision relative à cette soumission pourra être obtenue ou signifiée en communiquant, avec M. Jean-Philippe Lemire, ing. à l'adresse courriel jplemire@p54.ca

DÉPÔT DES SOUMISSIONS

Normalement, les heures d'ouverture des bureaux pour la réception des soumissions sont de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h du lundi au mercredi, de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h le jeudi et de 9 h à 12 h le vendredi.

Cependant, considérant la pandémie actuelle du Coronavirus (COVID-19) et les mesures imposées dans les arrêtés émis par le Gouvernement provincial, où il est recommandé de limiter au maximum les déplacements et les contacts entre personnes, soient toujours en vigueur, la réception des soumissions papier demeure maintenue.

Les soumissions scellées et intitulées « *Soumission – TP-IN14.11-2020 – Projet de réfection du rang Saint-Martin* », doivent **être déposées dans la chute à documents** de la mairie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, soit au 600, chemin de Joliette à Saint-Félix-de-Valois (Québec) J0K 2M0, avant le 9 juillet 2020 à 15 h.

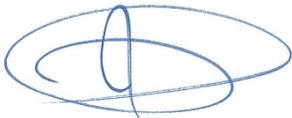
Le soumissionnaire doit **s'assurer d'inscrire sur son enveloppe de dépôt de soumission une adresse courriel valide** afin que la Municipalité soit en mesure de lui transmettre rapidement un accusé de réception de leur soumission à l'aide de ce courriel.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Afin de respecter l'esprit des mesures imposées dans les arrêtés émis par le Gouvernement provincial, où il est recommandé de limiter au maximum les déplacements et les contacts entre personnes, **l'ouverture des soumissions ne pourra se faire publiquement.**

L'ouverture des soumissions s'effectuera le 10 juillet 2020 en présence de témoins qui n'ont aucun intérêt dans le contrat, et ce, sans la présence de ceux qui ont soumissionné ou de tout autre public. La « Municipalité de Saint-Félix-de-Valois » produira un enregistrement audiovisuel de l'ouverture des soumissions qu'elle rendra disponible, dès que possible, dans le système électronique d'appel d'offres.

La Municipalité de Saint-Félix-de-Valois se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de passer outre à une informalité mineure si elle estime qu'il est de l'intérêt de la Municipalité de passer outre, ce que le soumissionnaire accepte et assume. De plus, la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais quelconques ni obligation d'aucune sorte, envers le ou les soumissionnaires.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, appearing to be the signature of M. Jeannoé Lamontagne.

M. Jeannoé Lamontagne

Directeur général et secrétaire-trésorier